ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Joël Marchand
91 Rue Boucicaut 92260 FONTENAY AUX ROSES
(1).46.60.35.28

BULLETIN D'INFORMATION N°18 DU 1 OCTOBRE 1991

Au sommaire

- Sécurité Sociale :

V I C T O I R E ! **(p. 1)**

- Rencontre CFDT **(p. 2)**

- Guide du jeune chercheur : proposition de plan **(p. 4)**

SECURITE SOCIALE : VICTOIRE !

LA NOUVELLE

Recul de la limite d'âge d'une durée d'un à quatre ans maximum pour l'admission au régime de la sécurité sociale étudiant, pour les étudiants inscrits en doctorat avant 26 ans, avec effet rétroactif pour les étudiants déjà inscrits.

EDITORIAL

Eh oui ! Enfin ! Vingt-six mois après nos premières démarches écrites sur ce sujet, dont l'association avait fait son cheval de bataille, nous obtenons enfin victoire. Même si elle n'est pas totale et absolue (prolongement de quatre ans maximum ; cotisation probablement plus élevée que celle des autres étudiants), nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision tant attendue.

Notre participation à la réunion décisive du 25 juin 1991 de la commission interministérielle nous avait permis d'apprendre cette mesure, enfin prise par les parties concernées. Elle venait aussi concrétiser l'action de l'association depuis sa création il y a quatre ans et demi.

C'est en effet par la démarche résolue et la participation de tous ceux et de toutes celles qui ont donné de leur temps et de leur énergie à Etudiants et Recherche depuis 1987 que ce résultat a pu être obtenu.

Notre existence tout d'abord, qui désormais se voit par là-même encore davantage reconnue, notre réflexion et notre action ensuite, ont permis de faire entendre raison aux décideurs.

Certes, nous avons mis deux ans pour obtenir ces quelques lignes, mais notons qu'il s'agit de la première mesure effective principalement dûe à l'action d'Etudiants et Recherche. C'est aussi la première de nos revendications qui entre dans les faits et qui concerne l'ensemble des étudiants-chercheurs, indépendamment de leur financement ou de leur statut. C'est enfin un succès pour une aussi petite structure que la nôtre, qui a su patiemment argumenter sur un terrain où il était difficile de nous contredire sur le fond.

Cela peut donc légitimement nous conforter dans notre engagement, tant dans son contenu que dans sa pratique depuis nos origines. Face à la pesanteur de l'Etat, combien en effet d'associations de notre type arrivent à faire avancer concrètement leurs dossiers ?

L'heure n'est pas au triomphalisme, mais néanmoins à apprécier ce succès, qui espérons-le sera rapidement appliqué à la rentrée.

Pour nous en assurer, nous avons aussitôt adressé un courrier à tous les présidents d'université.

Néanmoins, moins de quinze jours après la parution au Journal Officiel, le journal *L'Etudiant* était déjà au courant et l'hebdomadaire *Actualités Sociales* avait fait un encart sur ce sujet. Ceci est plutôt bon signe, mais il est cependant de la responsabilité de chacun de veiller à la rentrée dans son université à la bonne application de l'arrêté. Tous au service de la scolarité !

Joël Marchand

LE TEXTE

Pour une fois, nous laissons la parole aux textes officiels, qui se sont enfin décidés à nous être favorables. En effet, au Journal Officiel du 12 juillet 1991, est paru l'arrêté suivant :

Arrêté du 28 Juin 1991 relatif au recul de la limite d'âge prévu à l'article L.381-4 du code de la Sécurité Sociale

NOR : SPSS8101538A

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, et le ministre des affaires sociales et de l'intégration,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 381-3 et suivants et R. 381-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 1965 modifié relatif au régime des assurances des étudiants ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif aux études doctorales, notamment son titre III ;

Vu l'avis émis le 25 juin 1991 par la commission instituée par l'arrêté du 29 décembre 1965,

Arrêtent :

Art 1er - Les étudiants inscrits avant l'âge limite prévu à l'article L. 381-4 du code de la sécurité sociale en vue de préparer un doctorat dans les conditions définies par l'arrêté du 23 novembre 1988 bénéficient d'un recul de la limite d'âge d'une durée d'un à quatre ans maximum pour l'admission au régime de la sécurité sociale étudiant.

Art 2 - Les dispositions de l'article 1er s'appliquent, sans préjudice des articles R. 381-8 et R.381-9 du code de la sécurité sociale sociale, à compter de l'année universitaire 1991-1992. Les étudiants inscrits en doctorat avant la date de publication du présent arrêté bénéficient dans les mêmes conditions du recul de la limite d'âge prévu à l'article 1er.

Art 3 - Le directeur de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales et de l'intégration et le directeur des enseignements supérieurs au ministère de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 28 juin 1991,

Le ministre des affaires sociales et de l'intégration
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
Le sous-directeur des affaires administratives et financières
M. TOUVEREY

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des enseignements supérieurs
F. METRAS

Paris, le 27 juin 1991

NOTRE LETTRE

Destinataires : Présidents d'Université

Objet : Sécurité Sociale des doctorants

Madame, Monsieur le Président,

En raison du caractère tardif des nouvelles dispositions relatives aux doctorants devant prendre effet dès la rentrée universitaire 1991-92, nous tenons à vous communiquer de toute urgence les informations dont nous disposons.

Notre Association a fait des démarches auprès de différents ministères, entre autres, pour obtenir que la limite d'âge de 26 ans au bénéfice de la Sécurité sociale étudiante, soit reculée jusqu'à 30 ans pour les doctorants. Le 25 juin a été réunie, au Ministère des Affaires Sociales, une commission interministérielle qui s'est prononcée positivement sur cette requête de notre Association. Vous trouverez ci-joint l'arrêté relatif à cette décision, dont la publication au Journal Officiel est prévue courant juillet.

Nous vous serions très reconnaissants de prévenir les services de scolarité et d'inscription en troisième cycle de votre Université de la mise en application imminente de cet arrêté.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour l'Association Etudiants et Recherche,

Eric Bringuier

Rencontres CFDT des 4 et 5 juin 1991

Ces rencontres s'organisent en quatre tables rondes, chacune réunissant 5 ou 6 personnalités du monde de la recherche ou proches, exprimant leurs points de vue sur une liste de questions émanant pour la plupart de cédétistes chercheurs en sciences dures. Le débat est organisé par un coordinateur qui passe ensuite la parole à l'assemblée. Les participants viennent pour beaucoup du public (Université, CNRS, INRA, CEA, CNET...) avec un groupe Chimie-Métallurgie ; la province est représentée.

Première rencontre : Modernisation-Innovation

Le programme a été : (i) Ethique et limite à l'investigation (ii) Que peut la recherche dans le développement du tiers-monde ? (iii) Recherche et militaire (iv) Ecologie (v) La recherche dans son rapport à la demande sociale (travail pour tous, loisirs, qualité des produits). Il est impossible de donner une vue d'ensemble des échanges de propos, qui ont tenté de faire ressortir la part du scientifique, celle du politique (qui essaie souvent de s'abriter derrière le premier) et celle de la société ("civile"), qui se fie plus ou moins au politique.

Deuxième rencontre : Motivations personnelles et dynamiques collectives

Les participants à la table ronde ont surtout présenté les plans de carrière de leur organisme respectif, en relation avec la finalité de cet organisme. Ici encore, vue d'ensemble difficile à donner, en raison de la diversité des interventions ; le représentant du privé (pharmaceutique) avait un point de vue fort différent de celui de son "équivalent" public (INSERM). On a parlé du travail en équipe, de l'évaluation du chercheur *et* du projet de son laboratoire, du caractère plus ou moins probant des publications, des critères de restructuration d'un laboratoire, de la remotivation que peut constituer la transmission de son savoir/expérience, du désarroi face à la gestion de la non-croissance (pyramides d'âge bloquées), des relations entre logique administrative et logique de recherche... Il a été observé que les sciences humaines étaient absentes.

Troisième rencontre :
Transmission de la connaissance

Débat axé sur quatre points :

- esprit critique, la médiation de la science, la demande sociale, les laissés pour compte de la transmission de la connaissance.

Ce qui donne :

A la rationalité (cohérence) de la science, s'oppose la notion d'irrationnalité proposée par la religion, l'histoire, les cultures différentes qui sont autant de visions, d'approches de l'homme et de la vie. Il faut donc sortir du scientisme ambiant lié au paradigme dominant du triomphe des sciences et techniques devenues incritiquables. Pour se faire, l'esprit critique et la culture sont indispensables. La connaissance doit être diffusée vers un plus large public au travers de débats, loisirs, émissions télévisées, de l'entreprise. Pour certains cette diffusion se heurte au lobby scientifique (dont l'existence a été réfutée) et au manque d'initiative des médias (l'audimat ...). Les intervenants s'accordent pour souligner le manque de structure réelle de transmission de la connaissance qui doit être un processus quotidien.

Pour certains, la notion de vulgarisation scientifique est limitée par l'absence de bases suffisantes pour la compréhension (retour à la transmission des connaissances) et restreinte par l'inutilité de tout transmettre.

Quatrième rencontre : Territoire et Recherche

Le débat s'est engagé sur les pôles d'excellence ou délocalisation, la géostratégie de la recherche au niveau européen, le temps nécessaire à la décentralisation avant de proposer des pistes de solutions (collaborations interrégionales et spécialisations). Comme pour d'autres débats les interventions multiples sont difficilement résumables.

Le pôle d'excellence (développement scientifique, technique et universitaire) est contesté, la qualité n'étant pas liée nécessairement à la quantité ou à la concentration (masse critique). La notion de pôle de compétence et de référence dont la définition varie selon les participants reste liée à la "banane bleue européenne" concentrée sur l'axe Londres-Rotterdam-Ruhr-Milan via l'Ile de France et Lyon.

Le développement des "zones finistères" impose une décentralisation basée sur la mobilité et la reconversion des chercheurs (et des jeunes) ainsi que sur la spécialisation des activités scientifiques au niveau des régions ce qui soulève les problèmes de financement (rééquilibrage par rapport à l'Ile de France) et d'environnement social.

Eric Bringuier et Marie-Cécile Pasquier

GUIDE DU JEUNE CHERCHEUR

Depuis un an, le SNCS s'est proposé de coordonner la rédaction et l'édition d'un guide du jeune chercheur. Nous avons été contacté pour y prendre part et y apporter notre contribution.

Malheureusement personne n'a vraiment travaillé à cette lourde tâche durant l'année qui vient de se terminer.

LE SNCS se propose de relancer pour 91-92 ce travail, en y associant aussi les associations CEDRE et CEIFIR.

Pour faire avancer un peu les choses, j'ai proposé de modifier le premier plan prévu par ce qui suit :

Présentation du guide
FORMATION DOCTORALE
I - DEA-DESS
1. Finalité
2. Démarches en vue de l'inscription
   a) DEA accessibles
   b) Quand prospecter ?
   c) Choix du DEA
   d) Choix du laboratoire d'accueil
   e) Formalités
   f) Soutenance
3. Possibilités de financement
   Quoi - quand - combien - à qui ?
4. DESS

II - THESE
Introduction - voies d'accès
1. Finalité
2. Choix du laboratoire
3. Inscriptions
4. Conditions de travail
5. Soutenance - Jury
6. Financements
   a) Financement des ministères
   b) Bourses
   c) Contrats
   d) Salariés (autre ministère)
   e) Non boursiers
   f) Etrangers
7. Conditions sociales
   a) Couverture sociale
   b) Service National
   c) Services et prestations sociales annexes
   d) Etrangers

III - L'APRES-THESE
Introduction des différentes possibilités

1. Orientation vers l'entreprise et l'industrie
2. Orientation vers les EPST-EPCA
3. Orientation vers l'université
4. Entre thèse et emploi stable
   a) Post-doctorat
   b) ATER
   c) Autres

Je le soumets donc à la critique de chacun et suggère que l'association, c'est à dire chacun qui a quelques instants pour écrire, se saisisse réellement de ce dossier dès maintenant. Aussi tous à nos crayons et commençons à jeter par écrit les premières idées, permettant de rassembler la matière et d'entamer une rédaction.

Marie-Cécile PASQUIER